



# POUR INFORMATION

## **La Commune de Magescq vous informe suite à la mise en place d'un nouveau système de filtration du système d'eau potable.**

Le chlore est utilisé au cours du traitement de potabilisation de l'eau. La chloration de l'eau est un traitement indispensable pour éviter le développement de micro-organismes lors du transport de l'eau dans les canalisations, une étape obligatoire pour une eau qui est destinée à la consommation humaine. De plus, en période de risque terroriste, l'Etat contraint les services d'eau à augmenter les taux de chlore, dans le cadre du plan Vigipirate.

Suite à une panne du procédé de traitement au bioxyde de chlore lors d'un orage fin décembre dernier, **le type de procédé de chloration a évolué sur notre commune.**

L'ancien procédé au bioxyde de chlore avait, en effet, l'avantage de ne pas émettre de goût, ni d'odeur, mais il avait d'autres inconvénients non négligeables (**production de chlorites sur analyse ARS**).

Aussi, le SYDEC a souhaité homogénéiser le traitement du chlore, et mettre en place du chlore gazeux comme sur la majorité des communes gérées par le SYDEC : ce procédé largement maîtrisé, est programmé pour avril prochain. Aussi provisoirement, il a été mis en place une chloration à l'Hypochlorite de sodium.

Vous avez pu constater, de ce fait, une évolution du goût et de l'odeur, mais le SYDEC tient à vous rassurer que **ceci n'a aucun impact pour votre santé, et dans toutes les circonstances, les taux de chlore injectés sur le réseau de Magescq sont toujours bien inférieurs aux valeurs limites maximales recommandées sur le réseau de distribution par les services de l'ARS (< 0,5 mg/l de résiduel de chlore).**

**Afin de répondre aux remarques formulées par certains d'entre vous, le SYDEC a abaissé cette semaine le taux de chloration**, afin de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité. Une surveillance renforcée du taux de chlore est également mis en œuvre.

D'autre part, il existe, aussi des **méthodes simples, pour supprimer ce goût** :

**« Laisser reposer l'eau du robinet dans une carafe ouverte. Pour accélérer le processus, on peut mettre cette carafe dans le réfrigérateur. »**

Le froid diminue en effet la solubilité du chlore dans l'eau, cette substance se transforme alors en gaz et s'échappe dans l'air.

Une heure de ce traitement élimine le plus souvent toute odeur de chlore et une grande partie de ce goût.

Enfin, il se peut que la mise en service du chlore gazeux programmée le mois prochain, soit accompagnée d'une chloration temporaire de l'eau. Les exploitants du SYDEC ont, d'ores et déjà, démarré une campagne de purges du réseau de distribution, pour éviter ce phénomène courant lors des mises en service.

Le SYDEC reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Maire,  
Alain SOUMAT